

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024**  
**19H00**

*Nombre de conseillers : 14*  
*Nombre de présents : 12*  
*Pouvoirs : 0*  
*Votants : 12*  
*Absents : 2*

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié le 25/06/2024 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/06/2024.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Coulon-Garcia, Hennon, Le Mazurier, Teulade, Bouillé, Michel, Dujardin, De Meulenaere, Gérard, Grand, Guilloteau, Mayerowitz, Merle.

Absents excusés : Mme. Lemoine, M.Fasseler,

Secrétaire de séance : Monsieur François Grand est élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du conseil du 4 avril 2024 n'apporte pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 019-2024 : RAPPORT DE LA DELIBERATION N°014-2024 MODIFICATION DU BAIL COMMERCE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le gérant du commerce ayant fait face à l'entièreté de la dette restant à sa charge, il convient de modifier la délibération n°14-2024 par laquelle un échéancier lui était proposé à hauteur de 400€ par mois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- Décide de réduire la dette allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024 de 50% soit un montant de 18 000,00€ /2 = 9000,00€ TTC
- Dit que le montant du loyer de la location gérance sera de 600,00€ TTC à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.
- 

**DELIBERATION N° 020-2024 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande émanant d'un administré afin de participer financièrement aux frais de transport de son enfant amené à intégrer un centre de performance fédéral du Centre Val de Loire à la rentrée 2024-2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents n'est pas favorable à une aide ponctuelle mais propose d'étudier en commission de travail une possibilité de « sponsor » pour l'ensemble des jeunes gens de la commune qui seraient sélectionnés en compétition nationale. Ce sponsor serait soumis à différents critères qui feront l'objet d'une étude approfondie.

**QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :**

- Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables : La commune a fait le choix de placer les zones U de la commune en photovoltaïque en toiture et en géothermie (Pompe à chaleur) Ces zones sont préférentielles mais non exclusives. Avant de soumettre à la validation par les services

de l'état, une concertation publique aura lieu du 8 juillet au 29 août 2024. Un flyer dans ce sens sera prochainement distribué.

- Vidéoprotection : Les caméras sont en service. Les panneaux d'information seront posés dans peu de temps.
- Le logement rue de la Fontaine à l'ange sera achevé en septembre. Une commission de travail relativeaux critères d'attribution et au montant du loyer se réunira le 26 juin 2024.

Les membres du conseil municipal n'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

#### Ont signé les membres présents

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
<b>DE MEULENAERE Alexandre</b>		<b>GRAND François</b>	
<b>FASSELER Philippe</b>	<i>Abst excusé</i>	<b>GUILLOTEAU Christophe</b>	
<b>COULON- GARCIA Leslie</b>		<del><b>LEMOINE Vanessa</b></del>	<i>Abste excusée</i>
<b>HENNON Brigitte</b>		<b>MAYEROWITZ Patrick</b>	
<b>LE MAZURIER Martine</b>		<b>MERLE Philippe</b>	
<b>BOUILLÉ Blandine</b>		<b>MICHEL Patrick</b>	
<b>DUJARDIN Sylvain</b>		<b>TEULADE Carine</b>	